

■ **Fondation Dr Henri Mutrux**, à Sainte-Croix, CH-550-0174634-0, permettre l'attribution annuelle d'un prix destiné à récompenser un élève (FOSC du 17.01.2008, p. 15/4293970). Statuts modifiés le 19 mai 2008. Selon décision de l'autorité de surveillance du 19 mai 2008, la fondation est dispensée de désigner un organe de révision, conformément à l'article 83a, al.4 CC. Cuendet Erika n'est plus organe de révision.
Registre journalier no 6699 du 04.06.2008
(04515812 / CH-550.0.174.634-0)